



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
==*==*==*==*==*==*==
UNIVERSITÉ D'ABOMEY - CALAVI
==*==*==*==*==*==*==



RECTORAT
==*==*==*==*==*==*==
COMITÉ D'AUDIT
==*==*==*==*==*==*==

**PROCÈS-VERBAL COMITÉ D'AUDIT DE
L'UAC (CoE-EIE)
(AU 30 SEPTEMBRE 2024)**

NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vendredi vingt-cinq octobre s'est tenue sur le campus d'Abomey-Calavi, une séance de validation du procès-verbal de suivi de la gestion du projet CoE-EIE par le Comité d'Audit de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), organisé autour des quatre (4) points suivants :

- rappel de la mission du Comité d'Audit de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) ;
- point des missions de contrôle enregistrées par le CoE-EIE au 30 septembre 2024 ;
- niveau de performance atteint et difficultés rencontrées au 30 septembre 2024 ;
- recommandations du Comité d'Audit de l'UAC au titre du troisième trimestre 2024.

Étaient présents à la séance trois (3) membres : Professeur SYLLA DOUCOURE KARIMA, Présidente du Comité d'Audit de l'UAC, Docteur Jesse ERIORA, Rapporteur du Comité d'Audit de l'UAC et Monsieur Y'An Fiacre DANON, Membre du Comité d'Audit de l'UAC.

1. Rappel de la mission du Comité d'Audit de l'Université d'Abomey-Calavi

Créé par note de service rectorale n°570-2020/UAC/SG/AC/SAF/SC/SA du 25 septembre 2020 portant création du Comité d'Audit de l'Université d'Abomey-Calavi, le Comité d'Audit de l'UAC assiste l'Équipe rectorale de l'UAC sur le plan de la surveillance des règles de conformité des rapports financiers, du respect des prescriptions juridiques et réglementaires, ainsi que de la qualification de l'indépendance et de l'action des auditeurs.

À cet effet, il a pour mission de s'assurer que les transactions sont faites conformément aux politiques, aux objectifs, aux procédures en vigueur et contrôler de manière adéquate. Il a pour tâche :

- de s'assurer que les rapports de vérification des différents corps de contrôle sont reçus, suivi et mise en œuvre de manière appropriée ;
- de superviser le système e contrôles internes ;
- de surveiller le respect par l'UAC des politiques et procédures applicables et contrôler la gestion des risques du projet ;
- de superviser le processus d'audit annuel, y compris les recommandations de l'Auditeur externe et la réception de tous les rapports ;
- d'exercer toutes autres activités qui peuvent lui être déléguées par le Conseil rectoral.

Le comité transmet à la fin de chaque trimestre un procès-verbal de séance aux membres de l'Équipe rectorale pour compte-rendu avec ampliation faite au coordonnateur du projet CoE-EIE.

2. Point des missions de contrôle enregistrées par le CoE-EIE au 30 septembre 2024

Au cours du troisième trimestre 2024, le projet CoE-EIE a reçu deux (2) rapports de deux (2) différents contrôles (un interne et un externe) : le rapport de la commission de l'Inspection générale des Finances (IGF) au titre du premier trimestre 2024 et le rapport de Monsieur Zacharie NGUENG sur la revue des rapports d'audit des comptes au 31 décembre 2023 du Projet Collège d'Ingénierie en Energie, Infrastructures de Transport et Environnement (CoE.EIE) P169064-COFN C1760, IDA D5320, IDA 65090.

2.1. Substance du rapport du premier trimestre 2024 de l'IGF

Par note de service n°035/2024/MEF/DAAFC du 28 juin 2024, l'Inspecteur général des Finances, Chef de service, a confié l'audit du premier semestre 2024 du projet CoE-EIE à une commission composée de trois (3) membres :

- Président : Monsieur Norbert BALARO, Inspecteur des Finances ;
- Rapporteur : Monsieur Gilbert IDOHOU, Inspecteur Vérificateur ;
- Membre : Monsieur Etienne LANWI, Administrateur des Finances.

L'objectif général de la mission est d'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion du projet en vue de l'attente des objectifs fixés.

De façon spécifique, il s'agit de fournir une assurance :

- sur le bon fonctionnement du système de contrôle interne ;
- sur la bonne gestion administrative du projet ;
- sur la gestion comptable et financière des ressources financières du projet ;
- sur le respect des procédures de passation des marchés et d'exécution des commandes publiques ;
- sur l'atteinte des objectifs du projet à travers la mise en œuvre adéquate des contrats/convention signés avec les différents partenaires et/ou prestataires du projet.

Cette commission a finalisé son rapport le 2 août 2024. Les sous-sessions ci-après déclinent la substance du rapport de la commission de l'IGF à travers les deux (2) axes ci-après : point de mise en œuvre des recommandations des missions antérieures au 30 septembre 2024 et la synthèse des nouvelles recommandations de la mission du premier semestre 2024 de l'IGF. Par ailleurs, la commission de l'IGF a relevé également le niveau de performance atteint au 30 juin 2024 avec quelques commentaires pour l'amélioration au titre des trimestres à suivre.

2.1.1. Point de mise en œuvre des recommandations des missions antérieures de l'IGF au 30 septembre 2024

Sur les vingt-trois (23) recommandations antérieures passées en revue :

- treize (13) sont totalement exécutées, soit 56,52 % ;
- six (6) sont partiellement exécutées, soit 26,09 % ;
- quatre (4) n'ont pas été exécutées, soit 17,39 %.

2.1.2. Récapitulatif des nouvelles recommandations de la mission du premier semestre 2024 de l'IGF

Le rapport de la commission de l'IGF fait cas de dix (10) recommandations reconduites et six (6) nouvelles recommandations sont issues de la mission de l'IGF organisée au titre du premier semestre 2024. Ainsi, les anciennes recommandations partiellement exécutées et celles non exécutées ont été purement et simplement reconduites par la commission de l'IGF, qui s'ajoutent aux six (6) nouvelles pour donner un total de seize (16) retenues dans le rapport final de la commission de l'IGF. Le tableau ci-après présente la synthèse des seize (16) recommandations retenues :

Tableau n°1 : Récapitulatif des recommandations de l'IGF sur le projet CoE-EIE après la mission de juin 2024

N°	Recommandations	Constats/Opérations concernées	Responsables de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre (renseigné par l'équipe du projet)
1	Le Coordonnateur doit veiller à l'harmonisation de tous les documents du projet (plan de mise en œuvre, organigramme, etc.) avec les actes de création, de fonctionnement des organes du projet afin d'éviter les conflits d'attribution et autres chevauchements	Certaines attributions dévolues au CNP ne sont pas réalistes au regard des modalités de son fonctionnement et des compétences dont il dispose. Certaines attributions chevauchent avec celles du comité universitaire de pilotage (CUP) et des coordinations. La discordance de certaines dispositions du manuel de procédures élaboré avec les exigences de l'accord de financement	Le Coordonnateur	-	Non exécutée	Reconduite	Semestre 2 2024
2	Le Coordonnateur doit davantage prendre les dispositions idoines pour la réalisation des indicateurs liés aux décaissements à l'effet de bénéficier d'importants fonds restant encore disponibles pour le projet au niveau des deux bailleurs	Le taux de disponibilité de fonds, sensiblement en dessous de la moyenne pour ces sources de financement, paraît encore très élevé pour un projet qui est entré dans sa dernière année de vie après prorogation et dont le taux global d'exécution physique au 30 juin 2024 est toujours en dessous de la moyenne soit 45,57 % alors que le taux global d'exécution financière affiche 35,09%	Le Coordonnateur	-	Non exécutée	Reconduite	Semestre 2 2024 après exécution des gros marchés
3	Le Coordonnateur doit veiller à l'élaboration, dans les délais, les rapports d'activités du Comité d'Audit interne relativement à ses missions au CoE-EIE	Le Comité d'Audit interne de l'UAC a effectué une mission au titre de la période ; toutefois le rapport n'est pas encore disponible	Le Coordinateur	-	Partiellement exécutée	Reconduite	Semestre 2, 2024
4	Le Coordonnateur doit veiller à la participation effective de tous les membres de gestion aux réunions de coordination	Par ailleurs, la commission a toujours constaté, comme à l'audit précédent, la non-participation de certains membres de l'équipe d'exécution (l'Assistant Manager) aux réunions de coordination du projet au titre de la période. En effet, l'intéressé n'a pris part à aucune des six (6) séances tenues au premiers semestre 2024 alors que le point focal de lutte contre le	Le Coordonnateur	-	Partiellement exécuté	Reconduite	Semestre 2, 2024

Comité d'Audit
UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

N°	Recommandations	Constats/Opérations concernées	Responsables de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre (renseigné par l'équipe du projet)
		harcèlement a participé aux deux réunions des mois d'avril et de mai soit un taux de participation de 33%. Les comptes rendus de réunion ne mentionnent nulle part les contraintes ou empêchements justifiant leur absence à toutes les réunions.					
5	Le Coordonnateur doit toujours poursuivre les efforts à l'effet de l'amélioration du taux d'exécution financière	Le taux global d'exécution physique du projet au 30 juin 2024 est de 44,57 % alors que le taux global d'exécution financière est de 35,09 %. Pour le premier semestre 2024, le taux d'exécution physique est de 35 % pour un taux de réalisation financière de 15,28 %	Le Coordonnateur	Nous attendons la validation de nos gros marchés pour boucler toutes les activités	Partiellement exécutée	Reconduite	Semestre 2, 2024 après exécution des gros marchés
6	Le Coordonnateur doit toujours veiller à la validation formalisée du rapport semestriel de gestion par les acteurs avant sa présentation aux bailleurs	L'absence de validation par les acteurs du rapport semestriel de gestion	Le Coordonnateur	En cours d'exécution	Partiellement exécutée	Reconduite	Fin décembre 2024
7	Le Comptable doit tenir le livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé	La non-tenue du livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé	Le Comptable	L'inventaire se fait en fin d'année	Non-exécutée	Reconduite	31 décembre 2022
8	Le Coordonnateur doit toujours veiller à l'amélioration du taux d'exécution physique du PTAB	Le taux global d'exécution du projet au 30 juin 2024 de 45,57 % alors que le taux global d'exécution financière est de 35,09 %. Pour le premier semestre 2024, le taux d'exécution physique est de 35 % pour une réalisation financière de 15,28 %	Le Coordonnateur	Le PTAB et le PPM n'ont pas été validés à temps et les gros marchés en cours d'exécution au 30 juin 2024	Partiellement exécutée	Reconduite	Semestre 2, 2024 après exécution des gros marchés
9	Le Coordonnateur doit faire élaborer le répertoire des dépenses éligibles sur les ressources générées par le projet	L'absence de clarification ou de précision sur la nature des ressources propres à générer et des dépenses à y imputer sur le compte y dédié.	Le Coordonnateur	-	Non exécutée	Reconduite	Cette information est fournie lors des audits passés

Comité d'Audit
UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

N°	Recommandations	Constats/Opérations concernées	Responsables de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre (renseigné par l'équipe du projet)
10	Le coordonnateur doit faire encadrer par la CNP la gestion des bourses au niveau des CEA (harmonisation des critères de sélection des boursiers et des taux d'octroi d'allocations)	L'inexistence de critères d'harmonisés de sélection des boursiers et d'octroi d'allocations	Le Coordonnateur	-	Non exécutée	Reconduite	Après la réunion du CNP qui aura lieu en Août 2024
11	Le Coordonnateur doit veiller à la réalisation, des missions statutaires du Comité d'audit interne pour accompagner le CoE--EIE	Le Comité d'Audit interne n'a réalisé aucune des deux missions programmées pour le semestre	Le Coordonnateur	-	-	Nouvelle	-
12	Le Coordonnateur doit saisir le Recteur de l'UAC à l'effet de doter la comptabilité du projet d'un nouvel assistant comptable	Il importe de mentionner le départ de l'Assistant comptable qui a été muté et nommé comptable de CEFORP par note de service n°455-2024/UAC/SG/AC/SRH du 28 mai 2024 créant ainsi un manque un manque de personnel au niveau de la comptabilité du projet	Le Coordonnateur	-	-	Nouvelle	-
13	Le comptable doit veiller à la fiabilité et à l'exhaustivité des opérations inscrites dans le registre des tickets valeurs en évitant des erreurs de solde	L'absence de concordance entre le solde théorique et les tickets valeurs relevé au niveau du registre après rectification des chiffres (soldes) et le stock physique nul constaté le mercredi 10 juillet 2024, date du contrôle D25	Le Comptable	-	-	Nouvelle	Sans délai
14	Le Comptable doit dorénavant utiliser le libelle « achats des tickets-valeurs » « 605... » lors de l'approvisionnement en carburant	L'inadéquation du libellé « achat de bons de carburant » pour l'acquisition des tickets valeurs comptabilisés dans le compte « 605.. »	Le Comptable	-	-	Nouvelle	Sans délai
15	Le Comptable doit veiller à l'ouverture et à la tenue rigoureuse des listes de présence pour l'émargement de tous les participants aux ateliers (réunions, ateliers, etc.) du Centre	L'inexistence des listes de présence pour l'activité aux réunions du CoE-EIE du 11 au 13 juin 2024 ayant occasionné la restauration des participants pour un montant total de 625.000 FCFA, objet de la facture EM01097156 du 13 juin 2024	Le Comptable	-	-	Nouvelle	Sans délai

Comité d'Audit
UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

N°	Recommandations	Constats/Opérations concernées	Responsables de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre (renseigné par l'équipe du projet)
16	Le Comptable doit procéder à la reconstitution des chiffres pour garantir la fiabilité des données	Par ailleurs, la commission a noté que le montant total des décaissements liés aux activités réalisées qui est de 112.127.824. FCFA est concordant avec celui figurant dans le point du suivi de l'exécution budgétaire du centre. Mais il n'est pas concordant avec celui de la Comptabilité (82.112.170 FCFA dans le grand livre).	Le Comptable	-	-	Nouvelle	Confère commentaire de la coordination expliquant l'écart à la page 27

Source : **Extrait du rapport de la commission de l'IGF sur le projet au titre du premier trimestre 2024**

2.2. Substance du rapport du Co-Chargé du Projet

Le Projet CoE-EIE de l'EPAC a reçu également la visite de monsieur Zacharie NGUENG, Co-Chargé de Projet, pour la revue des rapports d'audit des comptes au 31 décembre 2023 du Projet Collège d'Ingénierie en Energie, Infrastructures de Transport et Environnement (CoE.EIE) P169064-COFN C1760, IDA D5320, IDA 65090. À travers son rapport, le Co-chargé de projet, pour le compte de la Banque mondiale, a fait son commentaire suivant les trois (3) points ci-après :

- qualité du rapport d'audit et sa conformité avec les directives de la Banque mondiale/AID en matière d'audit ;
- états financiers ;
- contrôle interne.

Par rapport à la qualité de l'audit des comptes, il confirme que : « la présentation du rapport d'audit est conforme aux directives de la Banque mondiale/AID en matière d'audit ».

Pour les états financiers, il a relevé dans son rapport que : « L'auditeur a émis sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023 une opinion sans réserve. L'auditeur a également produit un rapport sur la conformité au mémorandum dans lequel, il émet deux opinions : (i) une portant sur les revenus générés (DLI 5.1) où l'auditeur a exprimé une réserve relative au fait que dans le cadre de la reconstitution des revenus générés, l'auditeur n'a pu disposer de la liste des étudiants inscrits et les fiches de versement correspondant en vue de la rapprocher des noms et prénoms figurant sur les relevés bancaires de l'Université d'Abomey Calavi ; une autre portant sur les contrôles institutionnels de la gestion financière du projet (DLI 6.2) où l'auditeur a certifié sans réserve. La revue a fait remarquer que les états financiers annexés aux rapports ne pas signés du RAF et du Coordonnateur du Projet ».

Pour ce qui est du contrôle interne, il précise dans son rapport ce qui suit : « l'auditeur a procédé à la revue du système de contrôle interne et vérifié la mise en application des recommandations de l'audit des états financiers des exercices précédents ».

Il a fini son rapport en invitant vivement l'équipe de projet CoE-EIE à œuvrer pour l'implémentation des recommandations du Commissaire aux Comptes avant le 16 septembre 2023.

Il faut signaler que dans nos procès-verbaux précédents, nous avons déjà décliné la substance des rapports du CaC au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. C'est pour cette raison que nous ne sommes plus revenus sur le contenu de ces rapports.

3. Niveau de performance atteint et difficultés rencontrées au 30 juin 2024

3.1. Niveau de performance atteint au 30 juin 2024

La présente sous-session est consacré au niveau de performance atteint au 30 juin 2024 parce que les données mis à notre disposition, à notre demande, sont arrêtées au 30 juin 2024 en ce

qui concerne le suivi-évaluation du projet CoE-EIE (l'actualisation de ces rapports se fait à la fin de chaque semestre).

Il est présenté successivement les synthèses de performances enregistrées (réalisation au titre de 2024 et celles cumulées depuis l'existence du projet CoE-EIE) et le niveau de décaissement de la subvention globale.

- **Synthèse des performances réalisées au titre de 2024 :**

Le taux global d'exécution financière atteint est de **35,09 %** (largement en dessous de 50 %) contre **45,57 %** (légèrement inférieur à 50 %) d'exécution physique par le projet au 30 juin 2024 au titre de l'exercice 2024.

Le tableau ci-après présente la synthèse des performances atteints au titre de l'année 2024 par action au 30 juin 2024 :

Tableau n°2 : Synthèse des performances atteintes au 30 juin 2024

N°	Actions	Prévisions (PTAB 2024) (En FCFA)	Exécution Au 30/6/2024 (En FCFA)	Taux d'exécution financière (TEF) (En %)
1	Préparation	-	-	-
3	Recrutement d'étudiants avec accent sur le genre et la régionalisation	103 500 000	20 557 000	19,86
4	Qualité de l'enseignement et de la recherche	1 402 400 400	21 945 000	1,56
5	Pertinence de l'éducation et de la recherche	273 000 000	29 674 110	10,87
6	Renforcement fiduciaire	7 200 000	0	0,00
8	Gouvernance et gestion du projet	425 700 000	39 951 714	9,38
TOTAL		2 211 800 400	112 127 824	5,07

Source : Données RF-octobre 2024

Au 30 juin 2024, le taux d'exécution financière, base ordonnancement est resté très faible et affiche une valeur de 5,07%.

- **Synthèse des performances globales physique au 30 juin 2024 :**

Par rapport à l'exécution du projet CoE-EIE depuis son lancement au 30 juin 2024, le tableau ci-après présente les taux d'exécution physique globale :

Tableau n°3 : Synthèse des réalisations physiques globales (cumulées depuis le lancement du projet CoE-EIE)

N°	Actions	Montant de l'action (En FCFA)	Exécution cumulée au 30/6/2024 (En FCFA)	Taux d'exécution financière (TEF) (En %)	Taux d'exécution physique (TEP) (En %)
1	Préparation	28 612 138	28 612 138	100,00	100,00
3	Recrutement d'étudiants avec accent sur le genre et la régionalisation	352 106 552	211 163 552	60,00	78,76
4	Qualité de l'enseignement et de la recherche	1 325 115 926	171 055 890	13,00	25,00
5	Pertinence de l'éducation et de la recherche	401 798 090	125 472 200	31,00	60,00
6	Renforcement fiduciaire	30 444 500	23 244 500	76,00	86,00
8	Gouvernance et gestion du projet	467 929 794	354 966 292	76,00	80,00
TOTAL		2 606 007 000	914 514 572	35,09	45,57

Source : Données RF-octobre 2024

Il ressort du tableau ci-dessus que l'exécution financière globale sur la durée du projet CoE-EIE est de **35,09 %** (en dessous de 50 %) contre un taux de réalisation physique de **45,57 %** (légèrement en dessous de 50 %) au 30 juin 2024. Les taux d'exécution sont restés très faibles et induit deux risques majeurs : non atteinte des objectifs du projet et la perte des financements d'ici fin du projet CoE-EIE si rien n'est fait.

- **Niveau de décaissement de la subvention globale**

Le niveau de décaissement cumulé de la subvention depuis le lancement du projet CoE-EIE au 30 juin 2024 est consigné dans le tableau ci-après en fonction de la nature du financement :

Tableau n°4 : Niveau cumulé de décaissement au 30 juin 2024

Désignation	IDA (20%) Crédit et Don	AFD (80%) Crédit	Total
Montant global de l'Accord (en dollars US)	868 669	3 474 676	4 343 345
Montant global de l'Accord (en FCFA) ⁽¹⁾	521 201 400	2 084 805 600	2 606 007 000
Total décaissé (en FCFA)⁽²⁾	365 329 358	1 246 704 001	1 612 033 359
Reste à encaisser auprès	155 872 042	838 101 599	993 973 641

Désignation	IDA (20%) Crédit et Don	AFD (80%) Crédit	Total
des bailleurs (en FCFA) ⁽³⁾ = (1) - (2)			
Taux global de décaissement au 30 juin 2024 auprès des bailleurs de fonds ⁽⁴⁾ = ⁽²⁾ / ⁽¹⁾ (en %)	70,09	59,80	61,86
Taux de disponibilité auprès des bailleurs ⁽⁵⁾ = ⁽³⁾ / ⁽¹⁾ (En %)	29,91	40,20	38,14

Source : Données RF-octobre 2024

Pour tous les types de financement (IDA 20%) et (AFD 80%), il reste **38,14 %** de ressources à mobiliser auprès des bailleurs au 30 juin 2024 au profit du projet CoE-EIE. C'est le challenge que l'équipe de projet doit poursuivre d'ici la fin du projet afin d'atteindre les objectifs au terme du projet sans perdre les financements.

3.2. Difficultés rencontrées par l'équipe de projet

Au nombre des difficultés rencontrés par l'Unité de gestion du centre, nous avons :

- changement de système comptable (SysCOHADA révisé à SysCEBNL) entré en vigueur le premier janvier 2024 ;
- insuffisance de personnel à la comptabilité du projet, qui se résume au seul comptable du projet, au regard de la densité des tâches quotidiennes et périodiques à exécuter au jour le jour ;
- difficultés relatives à la conduite des procédures de passation de certains marchés publics au niveau du Centre (lourdeur administrative).

4. Recommandations

Les membres du Comité d'Audit de l'UAC recommande à l'Unité de gestion du CoE-EIE, aux termes de nos travaux au titre du troisième trimestre 2024 ce qui suit :

- prendre les dispositions nécessaires dans le cadre de l'organisation de la mission de Commissariat aux Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour inviter les membres du Comité d'Audit à participer à la séance de lancement des travaux du CaC ainsi qu'à la séance de restitution du rapport article 715 afin de nous permettre de suivre, pour le compte de l'Équipe rectorale, les différentes étapes de la mission du commissariat aux comptes ;
- prendre les dispositions nécessaires de concert avec le CaC, pour rendre disponibles les états financiers certifiés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 au plus tard le 31 mars 2025 conformément aux dispositions en vigueur ;

- mettre tout en œuvre pour accélérer la consommation des crédits encore disponibles auprès des bailleurs afin de ne pas perdre le financement au terme du projet CoE-EIE ;
- respecter les échéances retenues pour la mise en œuvre à 100% des recommandations des différents contrôles (interne comme externe) pour l'amélioration de la qualité de la gestion du projet CoE-EIE ;
- prendre les dispositions nécessaires pour mettre à la disposition des membres du Comités d'Audit de l'UAC, les données nécessaires du projet à bonnes dates.

C'est sur ces recommandations que prend fin le présent procès-verbal rédigé en un exemplaire original et plusieurs copies (dont une, pour chacun des membres de l'Équipe rectorale de l'UAC et une, pour le Coordonnateur du projet) pour servir valoir ce que de droit.

A signé pour le compte du Comité d'Audit de l'UAC :



Professeur SYLLA DOUCOURE Karima

Présidente Comité d'Audit de l'UAC